

MESURES SALARIALES 2024 : 2 % DE REVALORISATION DU SNB, C'EST BIEN TROP INSUFFISANT !

Malgré des prévisions d'inflation qui se situent autour de 3% pour 2024, les employeurs veulent imposer une revalorisation du SNB à 2%. C'est bien trop insuffisant et donc la CGT ne signera pas un accord qui acte une nouvelle perte du pouvoir d'achat au niveau de la branche des Industries Électriques et Gazières.



Gagnons l'attribution de 2 NR pour tous, la transformation en salaire de toutes les primes 2023 et exigeons la revalorisation du minimum de grille des IEG.



Pour la CGT et son Ufict, indexer les salaires sur les prix est une évidence !

Pourtant cela ne résonne pas comme tel pour les employeurs, trop soucieux de préserver les dividendes versés à leurs actionnaires au détriment des salariés. Cette attitude récurrente génère une dégradation continue du pouvoir d'achat. **En 10 ans** (hors mesures individuelles, et en euro constant) **c'est près de 10% de pouvoir d'achat que nous avons perdu**. Et les NR obtenus par la force, lors de la mobilisation CGT de 2023, sont loin de compenser toute cette détérioration accumulée.

Cette année encore, **seuls les salariés qui bénéficieront d'un avancement au choix ou d'un reclassement pourront maintenir leur pouvoir d'achat**. Or ces mesures individuelles (qui se font de plus en plus rares) n'ont en aucun cas vocation à limiter les conséquences de l'inflation : elles sont là pour reconnaître l'investissement, le professionnalisme et le travail des salariés.

Maintenant, une seule solution : élever le rapport de force !

La CGT et son Ufict s'engagent à élever le rapport de force avec les salariés pour **gagner, dans les négociations d'entreprises, l'attribution de 2 NR pour tous et la transformation en salaire de toutes les primes 2023** versées au titre de l'inflation.

Lors d'une prochaine négociation de CPPNI prévue en fin d'année, **nous exigerons aussi que notre minimum de grille des IEG soit revalorisé au niveau du SMIC**. C'est une situation tellement anormale que même ce gouvernement antisocial, lors de la conférence sociale sur les salaires du 16 octobre 2023, par la voix de sa Première Ministre, a demandé aux entreprises des branches professionnelles, dont les salaires minimums sont inférieurs au Smic, de réaliser des « progrès significatifs » d'ici au mois de juin, menaçant sinon de passer par une « loi ».

Il est temps de reprendre en main notre quotidien pour être rémunéré à notre juste valeur aujourd'hui et durablement demain.



ufictfnme.fr



[facebook.com/
UfictCgtFnme/](https://facebook.com/UfictCgtFnme/)



Un espace de confiance pour agir